



**AVIS CONJOINT AU PUBLIC  
EN MATIERE DE COMMODO ET INCOMMODO**

**des administrations communales  
de Walferdange et de Steinsel**

Il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été introduite en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation dans le cadre de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés :

**Etablissement de la classe 1 :**  
(n° du dossier : 1/26/0227)

**Piscine, stockage de substances et mélanges classés, installations de  
production de froid et modification du centre commerciale et du parking  
couvert sis à 2, rue des Romains à Helmsange**

L'avis concernant cette demande est affiché à la maison communale de Walferdange et à la maison communale de Steinsel **pendant quinze jours complets, à partir du 29 septembre 2026** où la demande et les plans y relatifs peuvent être consultés.

Toute personne qui entend, soit dans son propre intérêt, soit dans l'intérêt de la sécurité ou santé publique, réclamer ou présenter des observations à l'encontre du projet en question, est invitée à adresser, dans ce délai, sa réclamation par écrit, au Bourgmestre de l'Administration communale de Walferdange, 1 Place de la Mairie L-7201 Walferdange.

En vertu de l'article 12 de la loi précitée, le Bourgmestre ou son délégué en matière d'établissements classés de l'Administration communale de Walferdange entendra tous les intéressés qui se présenteront **le 15 octobre 2026 à 10h00 heures**, à la Mairie de Walferdange, 1 Place de la Mairie L-7201 Walferdange.

Cependant, le collège vous prie de bien vouloir vous inscrire au préalable auprès du délégué du bourgmestre en matière d'établissements classés, joignable par téléphone au 33 01 44 - 229 ou par courriel à [secretariat@walfer.lu](mailto:secretariat@walfer.lu).

Steinsel et Walferdange, le 28 septembre 2026

Le collège des bourgmestre et échevins  
de la commune de Steinsel

Le collège des bourgmestre et échevins  
de la commune de Walferdange